

CDCI du 12 octobre 2012

Point 2 - Les procédures de fusion des communautés de communes

Conformément aux demandes des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du Gers (CDCI), lors de la réunion du 30 janvier 2012, les procédures de fusion des communautés de communes ont été lancées.

Depuis la réunion de la CDCI du 6 juillet 2012, l'évolution est la suivante :

Les 6 procédures de fusion prévues au SDCI ont été menées selon le calendrier suivant :

- **23 décembre 2011** : arrêté interdépartemental de fusion de la communauté de communes du Leez et de l'Adour avec celle d'Aire-sur-Adour (Landes),
- **6 juillet 2012** : arrêté de périmètre pour la fusion des communautés de communes de Cœur de Lomagne, Bastides du val d'Arrats et de Terride Arcadèche,
- **20 septembre 2012** : arrêté de périmètre pour la fusion des communautés de communes Arrats Gimone et Coteaux de Gimone,
- **24 septembre 2012** : arrêté de périmètre pour la fusion des communautés de communes Monts et vallées de l'Adour et Terre d'Armagnac,
- **24 septembre 2012** : arrêté de périmètre pour la fusion des communautés de communes Hautes vallées de Gascogne et Vals et villages en Astarac.

La fusion des communautés de communes des Hautes Vallées et du Boulonnais (Haute-Garonne) est toujours en cours.

Tableau récapitulatif.

Fusions	AP de périmètre	Accord des communes sur le conseil et les statuts	AP de fusion	Avancement
Cœur de Lomagne, Bastides du Val d'Arrats et Terride Arcadèche	06/07/2012			
Arrats Gimone et Coteaux de Gimone	20/09/2012			
Hautes vallées de Gascogne et Vals et villages en Astarac	20/09/2012			
Terres d'Armagnac et Monts et vallées de l'Adour	20/09/2012			
Hautes vallées et Boulonnais (31)				

	-	-	-	
--	---	---	---	--